



Lacs et châteaux de Bavière

à partir de 865€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Découverte d'Innusbruck
- ✓ Visite du château d'Heremchiemsee
- ✓ Visite du château de Neuschwanstein
- ✓ Visite du château de Linderhof

JOUR 1 : MARSEILLE - TYROL

Rendez-vous des participants et départ tôt le matin, par l'autoroute en direction de Nice et l'Italie. Passage de la frontière à Vintimille et continuation jusqu'à Gênes, Tortona. Déjeuner libre. Après le repas, poursuite par Trento, Bolzano pour arriver en début de soirée dans notre charmant village tyrolien. Installation dans les chambres pour cinq nuits. Dîner et logement.

JOUR 2 : LINDERHOF - OBERAMMERGAU

Petit-déjeuner et départ le matin pour Linderhof, pour une visite guidée du château de Linderhof inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Le château royal préféré de Louis II qui en a fait son refuge, il souhaitait un château entier pour lui tout seul, ce qui est clairement démontré par la taille des pièces. Linderhof est le plus petit des trois châteaux du roi des contes de fée et le seul qui a été terminé de son vivant. Puis départ vers Oberammergau, lieu du déjeuner. L'après-midi, laissez-vous guider dans ce charmant village bavarois niché dans les Alpes allemandes, célèbre pour ses maisons ornées de fresques colorées et sa tradition séculaire du jeu de la Passion. Reprise de l'autocar vers l'hôtel, dîner et nuit.

Allemagne

Du 10 au 15 juillet 2026
6 jours / 5 nuits

JOUR 3 : CHATEAU D'HERRENCHIEMSEE

Petit-déjeuner et départ par l'autoroute en direction de l'Allemagne et du lac de Chiemsee, le plus vaste des lacs de Bavière. A l'arrivée à Prien-Stock, embarquement sur un bateau qui nous conduira au célèbre château d'Herrenchiemsee. Visite guidée du château commencé en 1878 par Louis II, grand admirateur du Roi Soleil. Louis II voulut réaliser la réplique de Versailles. L'ordonnance des jardins à la française, la Chambre de Parade et la Galerie des Glaces constituent l'apogée de la magnificence. Déjeuner en cours de visite. Retour au Tyrol en fin de journée. Dîner et nuit.

JOUR 4 : INNSBRUCK

Petit-déjeuner et départ pour Hall in Tyrol, pour une promenade libre dans la vieille ville médiévale dont les ruelles sont imprégnées d'une atmosphère romantique et pittoresque. Déjeuner à l'hôtel. En début d'après-midi, départ pour Innsbruck et visite guidée de la ville. Découverte d'Innsbruck capitale du Tyrol autrichien, c'est une ville alpine pittoresque où se mêlent élégance impériale, culture autrichienne et paysages spectaculaires entre montagnes et rivières. Elle est connue pour ses vestiges de la monarchie des Habsbourg. Retour à l'hôtel. Dîner et logement.



JOUR 5 : NEUSCHWANSTEIN

Petit-déjeuner. Départ pour la visite audioguidée du château de Neuschwanstein qui est inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Mondialement célèbre pour être le symbole de l'architecture romantique, le château de Neuschwanstein est une construction de rêve, qui a inspiré Walt Disney pour créer le château de la Belle au bois dormant. La construction de l'idyllique château débuta en 1869 sur commission du timide et excentrique Roi Louis II, qui le fit construire pour pouvoir se retirer de la vie publique. Les murs furent érigés avec de la brique recouverte de pierre calcaire de teinte claire en guise de revêtement. Après son décès en 1886, la construction du château fut suspendue et le château de conte de fées fut ouvert au public. Déjeuner en cours de route. Retour à l'hôtel dans l'après-midi et temps libre. Dîner et logement.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 3***
La pension complète du dîner J1 au petit déjeuner du J6
Les excursions et visites mentionnées au programme
La traversée en bateau aller/retour de Prien au château le jour 2
La visite guidée et entrée au château d'Herrenchiemsee*
La visite guidée et entrée au château de Linderhof
La visite audioguidée et entrée au château de Neuschwanstein
La visite guidée d'Innsbruck
La visite guidée d'Oberammergau
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

JOUR 6 : TYROL - MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ de cette magnifique région pour rejoindre l'Italie. Déjeuner libre en cours de route. L'après-midi, poursuite du voyage, par l'autoroute pour arriver vers votre lieu de prise en charge en début de soirée.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 115 € / personne
Les déjeuners de route
Les boissons
Les dépenses personnelles
Les pourboires

FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.

Ce voyage est déconseillé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ; L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n' entraînant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).